

CAUSERIE AGRICOLE

L'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires à la campagne.—La plupart des moyens actuellement signalés à l'attention des cultivateurs pour activer le progrès en agriculture et en rendre la pratique plus générale ont déjà été proposés à la considération des cultivateurs, et pour n'avoir pas eu un effet efficace immédiat, le concours qu'on leur a donné n'a été que temporaire et assez souvent l'objet de récriminations et de critiques de la part de ceux mêmes qui devaient le plus en profiter; l'introduction de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires au moyen d'un petit traité élémentaire d'agriculture a même reçu, en certains endroits, une sérieuse opposition, les parents des enfants s'opposant même à l'achat de ce livre d'agriculture.

Actuellement ceux qui sont à la tête du mouvement progressif en agriculture, les directeurs du Congrès agricole, suggèrent de nouveau ce mode d'enseignement, et déjà l'on commence à dire que la chose n'est pas applicable d'une manière efficace parce que les instituteurs et les institutrices ne sont pas préparés à cet enseignement.

En effet, il est inutile d'obtenir d'une manière efficace le but désiré par les promoteurs de l'enseignement de l'agriculture par l'introduction seule d'un traité sur l'agriculture dans les écoles. Il faut ajouter nécessairement à cet enseignement un peu de pratique par le jardinage et l'arboriculture, pour ne pas donner raison à l'opposition faite à l'introduction de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires. Seul le jardin-école pourrait favoriser davantage l'enseignement théorique et pratique de l'agriculture.

Afin de faciliter les moyens de donner cours à l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires à la campagne, il faut auparavant que les instituteurs et les institutrices soient préparés à donner cet enseignement à la fois théorique et pratique dans les écoles. Les écoles normales et les institutions d'enseignement où l'on possède jardin et verger pourraient efficacement préparer les instituteurs et les institutrices à cet enseignement indispensable pour faire aimer davantage les choses de l'agriculture. D'ailleurs les écoles normales ont déjà avantageusement rempli ce rôle, puisque quelques-uns de leurs élèves ont reçu même un enseignement suffisant pour en faire des professeurs d'agriculture

dans nos écoles spéciales d'agriculture, et de publier aussi des opuscules d'une grande utilité au point de vue de la science agricole.

Quant aux jardins-écoles à établir dans le voisinage de l'école, il n'est peut-être pas toujours facile d'obtenir un terrain suffisant pour y bâtir à la fois une école avec jardin et verger. Mais avec le concours du cercle agricole, il pourrait se trouver dans la paroisse un cultivateur non loin de l'école qui pourrait laisser à la disposition de l'école, moyennant paiement, le jardin et le verger qu'il possède.

On pourrait d'abord essayer cet enseignement théorique et pratique de l'agriculture à l'école qui serait tenu par un instituteur, à titre d'essai et de la manière suivante :

Le cultivateur propriétaire de ce jardin et verger, recevrait deux fois par jour et à tour de rôle pendant une heure six élèves d'une école qu'il exercerait aux travaux de la saison portant sur les cultures des légumes, sur les plantes usuelles, sur les fruits et sur les arbres de toutes formes qu'il y aurait dans le jardin et le verger.

À une heure donnée de la journée, l'instituteur pourrait assister à ces travaux, afin de solliciter les explications du jardinier et les réflexions des élèves, pour montrer à ceux-ci les faits généraux, les lois de la culture formulées dans le traité d'agriculture en usage à l'école. Par ce moyen, aucun travail de jardinage n'échapperait aux élèves; car ils seraient seuls admis au jardin pour y travailler. D'un autre côté, l'instituteur pourrait aussi ordonner les cultures qu'il jugerait utiles, afin d'apprendre à ses élèves les différentes propriétés des plantes et le mode de culture à suivre à leur égard.

Par cette disposition du travail, s'il y avait à l'école une trentaine d'élèves en état d'exécuter et de profiter du travail du jardinage, le même élève pourrait revenir au jardin pendant une heure deux fois par semaine. Tous les élèves assisteraient aussi à la visite du jardin en même temps que l'instituteur qui devra, en temps loisible et pendant à peu près une heure surveiller les travaux, afin de maintenir dans l'enseignement de l'agriculture théorique et pratique une unité de vues et de pouvoir rapprocher sans cesse les faits de la grande comme de la petite culture.

Toutes ces choses supposent que l'instituteur devra être rétribué pour cet enseignement agricole pour ainsi dire supplémentaire.

La comptabilité agricole devra aussi faire partie